Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le 26/03/2025
ID : 062-246200364-20250227-DEC_2025_011-CC

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Nomenclature ACTES : 7.10

DECISION

Portant sur les demandes de subventions relatives aux travaux de rénovation de la « Salle du Cantin » et des ateliers de la « Maison syndicale des mineurs » à Lens.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération C070720_D010 du Conseil Communautaire en date du 7 juillet 2020 déposée en Sous-préfecture de Lens le 9 juillet 2020, confiant au Président les délégations prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération C061224_D40 du Conseil Communautaire en date du 06 décembre 2024 déposée en Sous-préfecture de Lens le 13 décembre 2024, confiant au Président de nouvelles délégations, conformément aux articles L 5211-9 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est propriétaire à Lens des immeubles « Salle du Cantin » et « Maison syndicale des Mineurs », constituant un ensemble patrimonial emblématique (Monuments Historiques et UNESCO), et progressivement ouvert au public à travers des expositions et animations.

Considérant la nécessité d'y réaliser des travaux de sauvegarde, pour un montant estimé à 1 624 902,00 M€ HT (rénovation de toitures et restitution historique de façade et autres éléments architecturaux).

Considérant qu'il convient pour ce projet de déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat (DSIL, DRAC), du Conseil Régional des Hauts-de-France et du Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

DECIDE

Article 1 : De solliciter lesdites subventions pour le projet susrelaté, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	132 176,00 €	**DRAC**	488 000,00 €
		DSIL	190 000,00 €
Contrôle technique	1 700,00 €	**CR HDF DUPA**	150 000,00 €
Lot 1 Toiture	992 909,00 €	**Département- FIT**	150 000,00 €
Lot2 Façades	498 117,00 €	**CALL fonds propres**	646 902,00 €
TOTAL	**1 624 902,00 €**	**TOTAL**	**1 624 902,00 €**

Article 3 : La présente décision sera mise à la disposition des membres de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin lors de la prochaine réunion.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Signé électroniquement par : Sylvain ROBERT
Date de signature : 27/02/2025
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin